



Ville de Cabestany



**CONTRAT**  
**ÉDUCATIF**  
**LOCAL** 2012-2014

**« UN PROJET PARTAGÉ À  
FAIRE VIVRE... »**



## **1. AXE 1 : POSITIONNER LES ENFANTS ET LES JEUNES EN ACTEURS DES POLITIQUES ÉDUCATIVES**

### **Objectif 1-1 : Développer des actions de prévention santé**

*Il existe des actions de prévention santé originales, notamment celles menées par la Municipalité. Cependant, en lien avec l'action n°36 de l'Agenda 21, il apparaît important de développer ces actions en partenariat avec les écoles, le collège et les associations de manière à toucher un panel élargi d'enfants et adolescents, dès le plus jeune âge.*

<b>Fiche action F1-1-1 : Organiser des actions de sensibilisation aux effets de l'alimentation sur la santé, le sommeil et l'hygiène.</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville – services Enfance/Education et Jeunesse	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social Sport et Santé
<b>Moyens de communication</b> Cabes'Info, Affiche, Site Internet	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> de 2012 à 2014
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Infirmières scolaires, Équipes enseignantes, Associations, Point Information Jeunes, Maison des quartiers, Crèche, Accueils de loisirs, service des Sports.	
<b>Public ciblé</b> Toutes les tranches d'âges	<b>Zone géographique concernée</b> Cabestany
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les enfants / adolescents sur différentes thématiques en lien avec la santé (nutrition, addictions, sommeil, sécurité routière...).</li><li>• Permettre, <i>in fine</i>, à l'enfant et à l'adolescent de mieux connaître son corps et sa maîtrise.</li></ul>	
<b>Descriptif des actions</b> La conduite d'actions ludiques au sein des établissements scolaires en appui avec les équipes pédagogiques, aux seins des structures municipales et associatives doivent permettre aux enfants et aux adolescents d'acquérir des notions, des savoirs sur la santé, l'alimentation, le sommeil et l'hygiène.	
<b>Critères d'évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'actions conduites</li><li>- Nombre d'enfants / adolescents ayant pris part aux actions</li></ul>	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Budget de fonctionnement des services organisateurs	

<b>Fiche action F1-1-2 : Organiser des actions de sensibilisation et de prévention aux conduites à risques.</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville – service Jeunesse - CCJ	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social
<b>Moyens de communication</b> Affiche, Cabes'Info, site de la Ville	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Plusieurs actions de 2012 à 2014
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Infirmières scolaires, Équipes enseignantes, Associations, PIJ, Maison des jeunes, Gendarmerie, Police Municipale, Pompiers, CLSPD ...	
<b>Public ciblé</b> Les adolescents	<b>Zone géographique concernée</b> Cabestany
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les enfants / adolescents sur différentes thématiques en lien avec la santé (nutrition, addictions, sommeil, sécurité routière...).</li> <li>• Permettre, <i>in fine</i>, à l'adolescent de mieux connaître son corps et sa maîtrise.</li> <li>• Connaissance des effets des produits et des substances sur l'organisme</li> </ul>	
<b>Descriptif des actions</b> La conduite d'actions de prévention et de sensibilisation au sein des établissements scolaires en appui avec les équipes pédagogiques, aux seins des structures municipales et associatives doivent permettre aux enfants et aux adolescents d'acquérir des notions et des connaissances sur les méfaits du tabac, des addictions, de l'alcool, de la drogue et autres.	
<b>Critères d'évaluation</b> - Nombre d'actions conduites - Nombre d'enfants / adolescents ayant pris part aux actions	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Subvention de 500€ par an du Conseil général + budget des services organisateurs	

<b>Fiche action F1-1-3 : Organiser des actions de prévention en lien avec le CLSPD</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville - Maison des Quartiers	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social ou Sports et Santé ou art, culture et NTIC
<b>Moyens de communication</b> Flyers du service communication	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Actions inscrites toute l'année
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Associations : association AFER, planning familial, femmes solidaires, Etat	
<b>Public ciblé</b> tous publics, avec une visée plus spécifique en direction des ados et jeunes majeurs	<b>Zone géographique concernée :</b> espaces publics du village et collège
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser, informer un maximum de jeunes et d'adultes sur les conduites à risques.</li> </ul>	
<b>Descriptif des actions</b> Programmation d'actions multi-partenariales, avec des supports pédagogiques pertinents.	

<b>Critères d'évaluation</b> - Nombre d'actions conduites : 10 - Nombre d'enfants / adolescents ayant pris part aux actions -
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Financement de l'Etat et budget de fonctionnement de la Maison des Quartiers

## Objectif 1-2 : Favoriser l'accès des jeunes aux instances de débat

*La réalisation du Projet Educatif Local a été faite de manière partagée et a permis un réel processus participatif, notamment par la participation des jeunes Cabestanyens. Les acteurs éducatifs souhaitent poursuivre ce travail participatif en impliquant les jeunes dans la mise en œuvre des actions du PEL et en leur permettant de participer aux différents débats réalisés dans le cadre de cette mise en œuvre.*

<b>Fiche action F1-2-1 : Développer des lieux de parole au sein des conseils d'écoles et du conseil d'administration du collège</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville – service Enfance/Education et service Jeunesse	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social
<b>Moyens de communication</b> Courriels, courriers	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Rentrée scolaire 2012/2013
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Ecoles, Collège, Associations des parents d'élèves	
<b>Public ciblé</b> Ecoles primaires, collège	<b>Zone géographique concernée</b> Cabestany
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire accéder les enfants et les ados aux débats sur les sujets qui les concernent</li> <li>• Favoriser la prise de parole en groupe</li> <li>• Permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre le cheminement des points de vue individuels qui aboutissent à un choix, à une priorité, à une décision collective</li> <li>• Favoriser la transmission de valeurs</li> <li>• Expliquer avec pédagogie les choix retenus</li> </ul>	
<b>Descriptif des actions</b> Les acteurs du PEL souhaitent que soient organisés des temps de débats au sein de chaque organe partenaire du PEL (écoles, accueil de loisir, clubs et association, multi-accueil). Ces temps de débat devront être adaptés au regard de l'âge des jeunes concernés et adaptés aux valeurs que l'institution souhaite transmettre. Chaque débat et réflexion commune devra faire l'objet d'un compte-rendu, transmis aux différents participants et aux agents municipaux en charge du suivi de la mise en œuvre du PEL.	
<b>Critères d'évaluation</b> - le nombre de comptes rendus de débats transmis	

- le nombre de participants à chaque débat les échanges retranscrits au sein des comptes rendus.
<b>Valorisation financière à anticiper</b> La Ville prévoit une valorisation financière de l'action au regard : - du temps des agents municipaux et des acteurs concernés pour l'organisation et la réalisation des débats - des moyens logistiques à prévoir pour l'organisation des débats (notamment municipaux).

<b>Fiche action F1-2-2 : Développer des lieux de parole au sein du CCJ</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville – service Jeunesse	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social
<b>Moyens de communication</b> Courriels, courriers	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Janvier 2012
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Ecoles et collège	
<b>Public ciblé</b> 9 – 17 ans	<b>Zone géographique concernée</b> Espace Jeunesse
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire accéder les ados aux débats sur les sujets qui les concernent</li> <li>• Favoriser la prise de parole en groupe</li> <li>• Permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre le cheminement des points de vue individuels qui aboutissent à un choix, à une priorité, à une décision collective</li> <li>• Favoriser la transmission de valeurs</li> <li>• Expliquer avec pédagogie les choix retenus</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> Les acteurs du PEL souhaitent que soient organisés des temps de débats au sein du CCJ. Ces temps de débats devront être adaptés au regard de l'âge des jeunes concernés et adaptés aux valeurs que l'institution souhaite transmettre. Chaque débat et réflexion commune devra faire l'objet d'un compte-rendu, transmis aux différents participants et aux agents municipaux en charge du suivi de la mise en œuvre du PEL.	
<b>Son évaluation</b> - le nombre de comptes rendus de débats transmis - le nombre de jeunes ayant participé à chaque débat - Exploitation qualitative du contenu des comptes rendus	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Budget du CCJ, 500€	

<b>Fiche action F1-2-3 : Faire participer les enfants et les ados aux commissions des menus</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville – service Enfance/Education	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social
<b>Moyens de communication</b> Invitations	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> A chaque commission des menus
<b>Partenaires de/dans l'action</b> ALSH, PIJ, Diététicienne	

<b>Public ciblé</b> 3-10 ans et 11-17 ans	<b>Zone géographique concernée</b> Structures municipales de loisirs
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire découvrir aux enfants et aux ados le processus du choix des menus d'une manière éducative et pédagogique</li> <li>• Favoriser la prise de parole des enfants et des ados</li> <li>• Consulter les enfants et les jeunes au regard des choix à faire sur les menus</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> Inviter les enfants et les jeunes volontaires aux commissions des menus.	
<b>Son évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'enfants ayant participé aux commissions</li> <li>- nombre de compte rendu</li> </ul>	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Aucune	

<b>Fiche action F1-2-4 : Former les enfants et les ados au rôle des délégués-élèves</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville – service Enfance/Education et service jeunesse	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social
<b>Moyens de communication</b> Courriers, mails	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Former les enfants et les ados avant la rentrée scolaire 2012-2013
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Education nationale, les écoles, le collège, Mouvement d'éducation populaire	
<b>Public ciblé</b> Ecoles et collège	<b>Zone géographique concernée</b> Etablissements scolaires
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'engagement des jeunes au service des autres</li> <li>• Acquérir des compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction</li> <li>• Prise de parole, sens du dialogue et de l'écoute</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> Cela commence par la préparation des élections. En effet, la préparation et la sensibilisation à l'élection des délégués sont primordiales, d'autant qu'il s'agit d'offrir aux élèves une première expérience de démocratie directe. Une information sur le rôle et les enjeux de l'élection est nécessaire pour mobiliser les élèves et la communauté. Traditionnellement, les conseillers principaux d'éducation se chargent de cette information. L'utilisation de matériel "officiel" (urnes, isolements...), et la rédaction de profession de foi sont conseillées. Ensuite, la formation a lieu au cours de plusieurs réunions réparties sur l'année scolaire ou lors d'un stage de quelques jours, le plus tôt possible après les élections. La formation peut s'organiser au sein de l'établissement scolaire ou dans un lieu extérieur (peuvent être privilégiés, notamment, les lieux d'exercice des institutions de la République). La formation des délégués a pour but de donner aux élèves élus les moyens d'exercer pleinement leur rôle dans les différentes assemblées (conseil de classe, assemblée des délégués, comité d'éducation à la	

<p>santé et à la citoyenneté (CESC), commission hygiène et sécurité).</p> <p>La formation aborde les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le civisme : droits, devoirs et citoyenneté ;</li> <li>la communication ;</li> <li>la connaissance de l'établissement, de son projet, de ses structures et de ses personnels ;</li> <li>le rôle du délégué ;</li> <li>l'exercice de sa fonction (notamment sa participation au conseil de classe, dans lequel le délégué trouve son rôle le plus emblématique) : principes, modalités et outils pratiques.</li> </ul>
<p><b>Son évaluation</b></p> <p>- nombre d'élèves formés par établissement</p>
<p><b>Valorisation financière à anticiper</b></p> <p>Coût d'un intervenant pour une journée : 200€/groupe</p>

<p><b>Fiche action F1-2-5 : Permettre aux enfants et aux adolescents d'évaluer les activités auxquelles ils participent</b> (accueils de loisirs, stages sportifs et culturels, séjours, activités de la crèche, activités du RAM, semaines à thèmes, manifestations, projets, raids...)</p>	
<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>Tous les porteurs de projets</p>	<p><b>Rattachée à la thématique</b></p> <p>Citoyenneté et lien social Art, Culture et NTIC Sport et Santé</p>
<p><b>Moyens de communication</b></p> <p>Tout support interne à chaque porteur lié à l'activité</p>	<p><b>Délais de réalisation prévisionnels</b></p> <p>Dès la fin de l'action</p>
<p><b>Partenaires de/dans l'action</b></p> <p>Tous les acteurs éducatifs</p>	
<p><b>Public ciblé</b></p> <p>Les enfants et les jeunes concernés par le PEL</p>	<p><b>Zone géographique concernée</b></p> <p>Cabestany</p>
<p><b>Finalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre l'expression des enfants et des ados sur les activités qui les concernent</li> <li>• Développer des lieux et des temps de débats avec les publics concernés</li> <li>• Favoriser la transmission de valeurs</li> <li>• Confronter les points de vue d'une manière constructive et pédagogique</li> <li>• Permettre aux acteurs de remettre en question leur pratique au regard de l'évaluation</li> </ul>	
<p><b>Descriptif des actions</b></p> <p>Les acteurs du PEL souhaitent que soient organisés des temps d'évaluation au sein de chaque organe partenaire du PEL (écoles, accueil de loisir, sports, association, multi-accueil).</p> <p>Ces temps d'évaluation devront être adaptés au regard de l'âge des enfants et des jeunes.</p> <p>Chaque réflexion et évaluation devra faire l'objet d'un compte-rendu avec les propositions d'amélioration, transmis aux différents participants et aux agents municipaux en charge du suivi de la mise en œuvre du PEL.</p>	
<p><b>Critères d'évaluation</b></p>	

- le nombre d'évaluations réalisées
- le nombre de participants aux évaluations
- les réponses apportées au regard de l'évaluation

#### **Valorisation financière à anticiper**

La Ville prévoit une valorisation financière de l'action au regard :

- du temps des agents municipaux et des acteurs concernés pour l'organisation et la réalisation des évaluations
- des moyens logistiques à prévoir pour l'organisation des évaluations.

## **Objectif 1-3 : Réaliser des projets avec les jeunes comme acteurs**

*Les jeunes de Cabestany disposent d'une offre de service relativement complète, proposée par la Mairie, par le secteur associatif et par les différents acteurs intervenant auprès des jeunes Cabestanyens. Pour autant, il apparaît que ces différents organes interviennent de manière isolée et ciblée.*

*Les acteurs éducatifs souhaitent donc l'élaboration de projet commun, favorisant les passerelles et les échanges entre les jeunes de la Ville. Ces projets pourront avoir notamment une vocation à la fois culturelle, sportive, sociale en associant les enfants et les jeunes en amont des projets.*

### **Fiches actions F1-3-1 : Organiser un raid sportif**

<b>Porteur de l'action</b> Ville – services jeunesse et sports	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social Sport et santé
<b>Moyens de communication</b> Courriers aux familles, information Cabes'Info, Site de la Ville	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Séjour de 10 jours mars 2013
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Secours populaire, Junior Association, le CCAS, le DDCS, le Conseil général, la Région et les financeurs éventuels.	
<b>Public ciblé</b> Jeunes de 14 à 16 ans fréquentant les structures municipales jeunesse et sports (PIJ, CCJ, stages sportifs, cabestanyenca, ALSH ados...) Nombre de personnes concernées par le projet : 10 jeunes et 2 accompagnateurs <i>Conditions : ne pas dépasser 16 ans à la date du raid</i>	<b>Zone géographique concernée</b> Cabestany/Ile de la Réunion
<b>Finalité</b> L'action répond à plusieurs attentes, non encore comblées sur la commune : Mixité des publics jeunes (mixité fille/garçon, mixité sociale), travail avec les jeunes sur un projet à long terme (responsabiliser les jeunes, autonomie, investissement...), création d'une junior association de mineurs, découverte d'une région (échange culturel), action de solidarité (aide matérielle). <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunir des jeunes de différents milieux sur un projet commun</li> <li>• Optimiser les lieux d'accueils</li> </ul>	



- Avoir des jeunes acteurs de projets et non simple consommateurs d'activités de loisirs
- Accroître la responsabilisation des jeunes et favoriser la citoyenneté entre enfants
- Faire bouger les pratiques
- Encourager le projet de développement de projets partagés
- Permettre la transmission de valeurs

#### Description de l'action

Afin de participer à un raid sportif sur l'île de la Réunion, la commune souhaite constituer une équipe composée de jeunes filles et garçons. Les jeunes seront sélectionnés sur plusieurs critères permettant une certaine homogénéité de l'équipe. Le groupe, une fois constitué, s'attachera à œuvrer ensemble pour faire aboutir le projet, avec l'aide des animateurs. Ils participeront à toutes les étapes du projet, de la conception à la réalisation et devront faire preuve de motivation pour rechercher des financements.

#### Critères d'évaluation

- Nombre d'actions réalisées pour financer le projet
- Niveau de satisfaction des jeunes
- Nombre de réunions réalisées
- 

#### Valorisation financière à anticiper

Coût global du projet : +/-19 800€

Répartition :

- 1/3 du coût à la charge de la commune, soit 6 600€
- 1/3 du coût à la charge des familles, soit 6 600€
- 1/3 du coût du séjour en autofinancement des jeunes, soit 6 600€

Il est important de signaler que plus les jeunes vont s'investir dans l'autofinancement du projet (demandes de subventions, recettes des diverses manifestations, vide grenier...) plus la participation financières des familles baissera.

### Fiches actions F1-3-2 : Organiser une fête de la jeunesse

#### Porteur de l'action

Ville - service jeunesse et sports

#### Rattachée à la thématique

Citoyenneté et lien social  
Sport et santé  
Art, culture, sciences et NTIC

#### Moyens de communication

Cabes'Info, invitations, courriels, courriers

#### Délais de réalisation prévisionnels

Mai ou juin 2013

#### Partenaires de/dans l'action

Les écoles, le collège, les associations, les services municipaux, la MLJ...

#### Public ciblé

L'ensemble des publics concernés par le PEL

#### Zone géographique concernée

Territoire de Cabestany

#### Finalité

- Créer un temps fort autour de la jeunesse pour mettre en valeur le foisonnement des initiatives, le potentiel, la diversité des domaines d'intervention et des activités des jeunes, de leurs modes d'expression.
- Créer une dynamique collective autour de la jeunesse à la fois avec les jeunes, et avec les professionnels de la jeunesse.
- Informer les jeunes et les sensibiliser à la démarche de projet.
- Favoriser l'implication et l'investissement de groupes de jeunes dans l'organisation et la

<ul style="list-style-type: none"> <li>réalisation du projet.</li> <li>• Favoriser les rencontres et les échanges entre jeunes.</li> <li>• Un projet festif et convivial monté par les jeunes.</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b> Appel aux talents des jeunes Village associatif, scène danse, scène concerts, cinéma, multimédias...
<b>Critères d'évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants et jeunes</li> <li>- Nombre de partenaires associés</li> <li>- Nombre de stands</li> <li>- Qualité des animations</li> </ul>
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Coût global de la manifestation : 5000€/an

<b>Fiches actions F1-3-3 : Créer un terrain de bosses avec les jeunes</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville - services des sports et jeunesse	<b>Rattachée à la thématique</b> Sport et santé
<b>Moyens de communication</b> Cabes'Info, Presse	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Janvier 2012
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Les jeunes de la commune	
<b>Public ciblé</b> 10-20ans	<b>Zone géographique concernée</b> Complexe sportif de la GERMANOR
<b>Diagnostic</b> Le skate parc du complexe sportif de la GERMANOR figure parmi les points repérés de rassemblement quotidien de jeunes. Ce public représente un potentiel important en termes de pratiquant de « sports glisses ». Pétition de 35 signatures en main, ces jeunes ont sollicité la commune pour la réalisation d'un terrain de bosses. Développer et diversifier les pratiques sportives est une des missions du service des sports répondant ainsi aux attentes des jeunes.	
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunir les jeunes de la commune autour d'un projet collectif</li> <li>• Développer et diversifier les pratiques et disciplines sportives</li> <li>• Favoriser la pratique sportive pour tous</li> </ul>	
<b>Descriptif des actions</b> Il s'agit de concevoir et de créer un terrain de bosses en impliquant les jeunes dans la réalisation du projet.	
<b>Critères d'évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes ayant participés au projet</li> </ul>	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimitation du terrain par une clôture en bois</li> <li>- Façonnage des bosses</li> </ul> Coût total de l'opération : 3217.24€	

## 2. AXE 2 : PRÉSERVER LE LIEN SOCIAL ET LE LIEN FAMILIAL

### Objectif 2-1 : Intégrer les enfants et adolescents handicapés aux activités de la commune

L'accueil des enfants handicapés constitue un projet fort à Cabestany : la Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les centres de loisirs a été signée en 2007. Par cette charte, les élus se sont engagés à former les équipes d'accueil, à afficher leur politique en faveur de l'enfance handicapée, à communiquer aux familles les possibilités d'accueil. La Charte trouve une résonance dans l'action 32 de l'Agenda 21 : « Agir pour le bien être des personnes en situation de handicap et/ou de dépendance ».

Si au quotidien les enfants et les jeunes porteurs d'un handicap sont pris en charge par des établissements spécialisés, il manque cependant un lien avec les temps extrascolaires et périscolaires. Favoriser une collaboration et une coopération entre les différents établissements spécialisés et les structures éducatives permettrait aux enfants de vivre ensemble leur différence. L'accueil de loisirs travaille en ce sens en intégrant les enfants porteurs d'un handicap pendant les vacances d'été. Le sport peut également jouer se rôle d'intégration.

<b>Fiche action F2-1-1 : Organiser une journée sport pour tous</b>	
<b>Porteur de l'action</b> COC pour la conception et l'animation	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social Sport et santé Art, culture, sciences et techniques
<b>Moyens de communication</b> Presse, Cabes'Info, affiches, site de la Ville	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Printemps 2012 (pour l'organisation et la conception) – Juin 2012 pour la réalisation
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Point Jeune, Centre de loisirs, professeurs de la classe UPI, MDPH, IME : (1) pour l'identification et l'invitation des enfants et adolescents handicapés pour participer à la Journée ; (2) pour l'animation et la conception également si possible	
<b>Public ciblé</b> Les enfants et adolescents présentant un handicap (mental ou physique)	<b>Zone géographique concernée</b> Cabestany
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser des actions de l'enfant</li><li>• Changer le regard des autres enfants, adolescents et familles sur le handicap.</li><li>• Mieux intégrer les enfants handicapés à la vie sociale par le sport et les valeurs qu'il véhicule (respect, partage, esprit d'équipe...)</li></ul>	
<b>Descriptif des actions</b> 1 <sup>ère</sup> étape : <u>Repérage des enfants et adolescents handicapés</u> en s'appuyant sur les structures qui	

accueillent ce public (Point Jeune, Centre de loisirs, classe UPI au collège...). Prise de contact avec la MDPH et l'IME de Perpignan.

2<sup>e</sup> étape : Organisation d'une journée « Sport pour tous » en appui avec le COC. Cette journée, qui pourra avoir lieu à la fin de l'année scolaire, sera destinée à l'ensemble des enfants, à commencer par les enfants handicapés qui y seront conviés par les différents professionnels identifiés à l'étape 1.

Lors de cette journée, différentes activités pourront être proposées visant à sensibiliser les jeunes au handicap (ex : match de basketball en fauteuil roulant...).

Pour l'organisation et l'animation de la journée, la ville pourra solliciter l'intervention de professionnels spécialisés (de la MDPH, de l'IME, Auxiliaires de vie scolaire ...).

3<sup>e</sup> étape : À la fin de la journée, un retour d'expérience est attendu pour les enfants handicapés ayant participé aux activités et leurs parents de manière à connaître leur degré de satisfaction et leur envie (ou non) de débiter / poursuivre la pratique d'une activité sportive.

4<sup>e</sup> étape : Groupe de travail entre professionnels et associations : une rencontre de l'ensemble des professionnels conviés à la journée permettra d'en dresser un bilan et de décider d'un plan d'actions pour l'implication enfants handicapés (possibilité d'intégrer un ou plusieurs enfants dans une équipe ? mise en place d'activités spécifiques ? ponctuelles ?...)

#### **Son évaluation**

- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de participants à la journée « Sport pour tous »
- Nombre de « retours d'expérience »
- Mise en place du groupe de travail et effectivité du plan d'actions

#### **Valorisation financière à anticiper**

- Prévoir 3 à 4 jours de travail pour les intervenants (rencontres et réflexion pour l'organisation de la journée « Sport pour tous » ; animation ; groupe de travail)
- Prévoir un budget pour l'organisation de la journée Sport pour tous : communication et information autour de la journée, location de matériel, prestations, soit 1500€/an

## Objectif 2-2 : Créer des passerelles entre les tranches d'âge

La collectivité a développé avec ses partenaires des actions à destination de publics ciblés et identifiés. Pour autant, elle souhaite désormais intensifier les passerelles entre chaque action permettant de créer un lien entre les différents publics et les différentes tranches d'âges, notamment entre les structures qui prennent en charge l'enfance et celles qui accueillent les adolescents.

Pour exemple, des passerelles ont été réalisées entre le multi-accueil et les écoles maternelles de la Ville, mais elles doivent être approfondies et systématisées. Egalement, des liens ont déjà été créés entre l'accueil de loisir et l'Espace Jeunes.

Par ailleurs, il est souhaitable de poursuivre les actions intergénérationnelles impulsées par le Conseil Communal des Jeunes (CCJ) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

<b>Fiche action F2-2-1 : Réaliser des projets intergénérationnels</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville – CCAS - CCJ	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social
<b>Moyens de communication</b>	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> 2012-2014
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Education Nationale, RAM et multi-accueil, CCAS, ALSH enfants et ados, CCJ	
<b>Public ciblé</b> Tout public de 7-77ans	<b>Zone géographique concernée</b> Territoire de Cabestany
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la responsabilisation des jeunes</li> <li>• Multiplier les vecteurs de transmission entre les générations</li> <li>• Permettre la transmission de valeurs</li> <li>• Créer des lieux de convivialité et d'échanges</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> <p>Afin d'impliquer les jeunes selon leur catégorie d'âge dans la transmission de valeurs, les acteurs éducatifs souhaitent systématiser et formaliser les visites des écoles supérieures pour les enfants de 2/3 ans, les enfants en grande section de maternelle, les enfants en CM2 et ceux en 3<sup>ème</sup>.</p> <p>Seul le multi-accueil organise d'ores et déjà des visites des écoles maternelles pour les enfants dont ils ont la garde journalière.</p> <p>Par ailleurs, les acteurs souhaitent que les jeunes élèves inscrits dans les écoles de catégories supérieures participent de manière active aux visites organisées et présentent eux-mêmes leur établissement aux plus jeunes. Il sera donc nécessaire que les équipes éducatives préparent les jeunes enfants concernés à effectuer ces visites, au regard de leur âge et de leur capacité à divulguer un message.</p> <p>La Mairie aura à cœur d'appuyer ces différents projets en fournissant aux équipes éducatives une aide logistique, facilitant l'organisation de ces visites.</p> <p>Enfin, favorisant la transmission de valeurs et permettant de créer des passerelles entre les jeunes de catégorie d'âge et d'origine différente, les acteurs souhaitent favoriser et appuyer les actions intergénérationnelles, intra-générationnelles et les inter-organismes.</p>	

**Son évaluation**

- le nombre de projets passerelles réalisés
- le nombre de projets intergénérationnels réalisés
- les tranches d'âge des participants concernées

**Valorisation financière à anticiper**

La ville prévoit une valorisation financière de l'action au regard :  
du temps des agents de la ville en tant que support logistique à la réalisation des projets, des moyens techniques et logistiques mis à disposition par la collectivité, du temps des agents des acteurs concernés pour l'organisation et la réalisation des actions.

## Objectif 2-3 : Renforcer les mixités (sociale, culturelle, filles/garçons)

*Il existe de grandes inégalités entre les jeunes à Cabestany, d'où la nécessité de rechercher une plus grande mixité sociale et culturelle au sein des structures municipales et associatives. Si à l'école, au collège ou dans le sport une mixité des publics existe, celle-ci est parfois moins visible dans les activités extrascolaires. On peut observer, par exemple, le public dans l'Espace Jeunesse pour se rendre compte que le Point Information Jeunesse (PIJ) est plus fréquenté par les garçons, alors que les filles sont davantage attirées par les activités proposées par le Conseil Communal des Jeunes. Le CCJ, le PIJ et même l'accueil de loisirs ados pourraient toucher une proportion plus importante de jeunes. Il serait nécessaire de capter les publics isolés notamment.*

<b>Fiche action F2-3-1 : Favoriser la représentativité de l'ensemble des jeunes de la commune au sein du CCJ</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville – CCJ, service Jeunesse	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social
<b>Moyens de communication</b> Cabes'Info, flyers, courriers, invitations	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Janvier 2012
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Le collège et les écoles	
<b>Public ciblé</b> 9-17 ans	<b>Zone géographique concernée</b> Espace jeunesse
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la mixité intra-générationnelle, sociale, culturelle et filles/garçons</li> <li>• Favoriser l'apprentissage de l'engagement citoyen au service du mieux vivre ensemble</li> <li>• Encourager les initiatives des jeunes</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> Afin d'impliquer plus encore les jeunes dans la vie de la Cité et d'inciter les jeunes à participer plus largement au CCJ, les acteurs éducatifs souhaitent renforcer les liens entre le CCJ et les différents acteurs du PEL (écoles, associations sportives et culturelles). Par ailleurs, la collectivité souhaite que le CCJ organise sa réflexion et son action sur plusieurs thématiques afin d'accroître l'offre et ainsi susciter le désir d'y adhérer.	
<b>Son évaluation</b> - Le nombre de participants au CCJ - L'âge, le sexe et la provenance géographique des participants.	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Existence d'un budget de fonctionnement annuel	

## Objectif 2-4 : Développer les activités en familles

*A l'exception de l'occasion que constitue la fête du sport (défi parents/enfants, sortie en VTT), les enfants et les jeunes ont peu d'occasion de pratiquer une activité sportive régulière et encadrée avec les membres de leur famille.*

<b>Fiche action F2-4-1 : Développer les activités sportives en famille</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville - service des Sports	<b>Rattachée à la thématique</b> Sport et Santé
<b>Moyens de communication</b> Cabes'Info, Site de la ville	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Dès 2012
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Les associations sportives, les écoles, le collège	
<b>Public ciblé</b> Les familles (ascendantes et descendantes)	<b>Zone géographique concernée</b> GERMANOR
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les activités sportives chez les familles (enfants/parents/grands-parents...)</li> <li>• Sensibiliser les familles sur l'importance d'une pratique sportive régulière et ses bienfaits sur la santé</li> <li>• Resserrer les liens familiaux entre générations</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> Il s'agit de proposer des activités sportives permettant aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive avec leurs parents (directs ou éloignés). Cette action permet une pratique intergénérationnelle, adaptée au niveau et au rythme de chacun. Elle se déroulerait les samedis sauf vacances scolaires (à raison par exemple d'un samedi par mois). Les séances seraient gratuites ou à un tarif adapté. Conditions d'inscription : arriver ensemble à la séance et pratiquer ensemble l'activité	
<b>Son évaluation</b> - Nombre de familles - Activités les plus demandées	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Rémunération des intervenants, achats de matériel : 3000€/an	

<b>Fiche action F2-4-2 : Développer les activités socioculturelles et les sorties en famille</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville - Maison des Quartiers	<b>Rattachée à la thématique</b>
<b>Moyens de communication</b> Flyers	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> 1 sortie par trimestre
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Secours populaires.	
<b>Public ciblé</b> Les familles	<b>Zone géographique concernée</b> Dans le département et départements limitrophes, occasionnellement Espagne
<b>Finalité</b>	



<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à l'émancipation des familles les plus modestes par l'accès à la culture</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b> 1 sortie par trimestre et par saison est proposée à toutes les familles, avec une priorité aux familles les plus sensibles économiquement.
<b>Critères d'évaluation</b> - Nombre d'actions conduites - Nombre d'enfants / adolescents ayant pris part aux actions
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Participation de financeurs (Conseil général, CAF,) dans le cadre du REAAP, Maison des Quartier

<b>Fiche action F2-4-3 : Développer un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville – Multi-accueil	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social
<b>Moyens de communication</b> Livret, plaquette, courriers, Cables'Info	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Mise en place en 2012
<b>Partenaires de/dans l'action</b> CAF, PMI, Conseil général, psychologues, travailleurs sociaux, infirmières-puéricultrices, éducateurs jeunes enfants...	
<b>Public ciblé</b> Les enfants de moins de 6 ans et leurs parents	<b>Zone géographique concernée</b> Multi-accueil
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant.</li> <li>Accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle et dans les moments importants de la vie de l'enfant.</li> <li>Améliorer la relation enfants-parents.</li> <li>Prévenir les troubles dans la vie de l'enfant, voire la maltraitance.</li> <li>Valoriser les compétences des parents.</li> <li>Permettre la rencontre entre parents et rompre l'isolement.</li> </ul>	
<b>Descriptif des actions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>Lieu de vie</u> : organiser des activités adaptées où les enfants partagent des temps de jeux et de découvertes.</li> <li><u>Lieu d'écoute et d'échange</u> : pour les parents ou adultes tutélaire où peuvent s'organiser des ateliers ou des temps forts autour de thèmes touchant à la famille.</li> <li><u>Lieu de soutien à la parentalité</u> : où chaque adulte apprend à créer ou recréer du lien avec son enfant, autour d'ateliers ou d'activités communes.</li> <li><u>Lieu de solidarité</u> : qui favorise l'accès des tout-petits porteurs de handicap ou malades chroniques à la collectivité.</li> <li><u>Lieu ressource</u> : proposant aux familles, spécialement lorsqu'elles ont un enfant différent, des temps de rencontres privilégiés, afin de les guider, leur proposer un soutien concret par la création d'un réseau de compétences.</li> <li>Les enfants, âgés de moins de 6 ans et accompagnés de leur(s) parent(s) participent à des temps conviviaux de jeux et d'échanges avec d'autres parents et/ou avec des professionnels.</li> </ul>	
<b>Critères d'évaluation</b> - Nombre de famille ayant participé au dispositif	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Financement CAF par conventionnement Contrat Enfance-Jeunesse	

### **Objectif 3-1 : Elargir l'offre d'accueil des enfants et des adolescents**

*L'attractivité de la ville est toujours aussi intense et elle se caractérise essentiellement par l'arrivée de jeunes ménages avec des enfants. Cette situation a un impact direct sur le nombre d'enfants scolarisés. Il y a donc nécessité de prévoir de nouveaux équipements et de diversifier l'offre de services pour répondre à cette croissance. De la même manière nous devons apporter une réponse éducative adaptée aux différentes tranches d'âges. Une attention toute particulière doit être portée au public préadolescent en redéfinissant la transition. L'enfant qui rentre en classe de 6<sup>e</sup> se considère comme un « grand ». Il est important qu'il puisse également se sentir « grand » dans ses activités de loisirs extrascolaires et périscolaires.*

<b>Fiche action F3-1-1 :</b>	
<b>Construction d'un nouvel espace dédié aux préadolescents et aux adolescents (phase d'étude et d'analyse)</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville – Service jeunesse	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social Sport et santé Art, culture, sciences et techniques
<b>Moyens de communication</b> L'ensemble des canaux d'information du public	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> 2012-2014
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Les jeunes de la commune, le Département, la Région, MLJ, BIJ, CRIJ, CCJ	
<b>Public ciblé</b> 10-12ans, 13-17ans, 18-25ans	<b>Zone géographique concernée</b> Bassin d'orage à proximité du Centre Culturel
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir un accueil spécifique pour les préadolescents</li> <li>• Concevoir un lieu ressource identifié par tous les jeunes de la commune</li> <li>• Gommer les représentations négatives en changeant de lieu</li> <li>• Avoir une structure plus fonctionnelle et mieux adaptée à l'accueil des jeunes</li> <li>• Favoriser l'accueil des personnes handicapées dans les structures de loisirs</li> <li>• Encourager les diversités, les mixités et les solidarités</li> <li>• Développer les collaborations entre les services (jeunesse/culture)</li> <li>• Susciter, encourager et accompagner les initiatives des jeunes</li> <li>• faire participer les familles en créant un groupe consultatif</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> Réaliser une étude de faisabilité en associant les jeunes. L'étude de programmation devra produire un document technique détaillé, tant sur le plan architectural, que technique et financier, autorisant, dans un deuxième temps, la sélection d'un maître d'œuvre.	

**Critères d'évaluation**

- nombre de jeunes sollicités pour avis
- production d'un document de programmation
- réalisation de l'équipement

**Valorisation financière à anticiper**

Etude de faisabilité : +/- 10 000€

**Fiche action F3-1-2 :****Mettre en place un centre de loisirs à dominante sportive****Porteur de l'action**

Ville - Direction jeunesse et sports

**Rattachée à la thématique**

Sport et Santé

**Moyens de communication**

Cabes'Info, Site de la Ville, guide des activités,

**Délais de réalisation prévisionnels**

Possibilité de mise en œuvre dès les vacances scolaires d'avril 2012

**Partenaires de/dans l'action**

Les associations sportives de la commune, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

**Public ciblé**

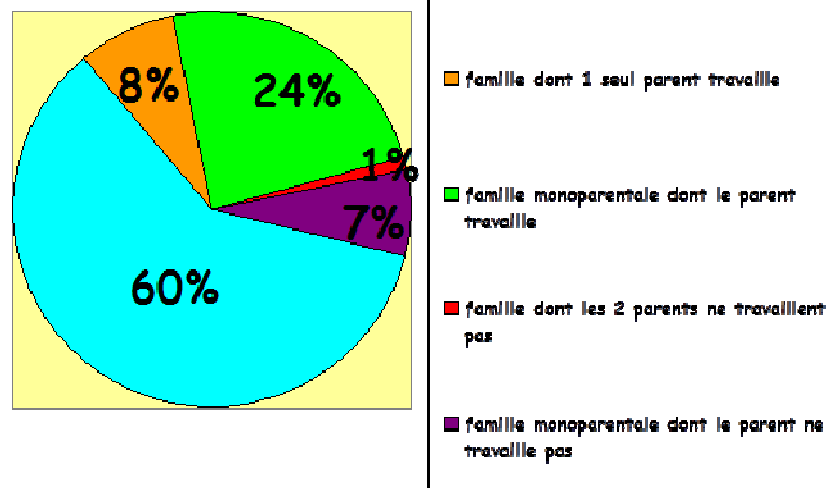
Enfants et jeunes habitant Cabestany (3-6 ans, 7-9 ans, 10-12 ans, 13-16 ans)

**Zone géographique concernée**

Complexe sportif de la GERMANOR

**Diagnostic**

Depuis 2008 nous constatons une augmentation constante de la fréquentation de l'accueil de loisirs des 3-11 ans. Ces accueils de loisirs, outre l'aspect éducatif, sont considérés comme étant des moyens de garde pour les 84% des familles inscrits et dont le(s) parent(s) travaille(nt).



Les ateliers sportifs municipaux (écoles de sports), les séjours spécifiques ski, surf et voile, les stages sportifs connaissent également une forte demande des familles.

Les places étant très limitées (en moyenne 12 places par activité) beaucoup de familles sont frustrées de s'entendre dire qu'il n'y a plus de places surtout après avoir attendu entre 2 à 3 heures.

Il arrive quelques fois que les élus émettent un avis favorable pour prendre les inscriptions des familles sur liste d'attente. Mais cette situation devient récurrente et impacte sur les dépenses de fonctionnement

des structures, voir de la masse salariale.

L'exemple de la cantine qui devient trop étroite pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions confirme également l'accroissement démographique et traduit une augmentation de l'activité professionnelle des familles. En 2003 la cantine servait 33291 repas contre 68416 en 2010, soit une évolution de 97% (un pic de 460 repas servis a été constaté à la cantine pour 578 enfants inscrits).

Le programme de construction de nouveaux lotissements va attirer de nouveaux arrivants sur la commune et marque la volonté municipale d'arriver à une population de plus de 10 000 habitants (cf. diagnostic du PLU et de l'Agenda 21)

Suite à ce constat d'évolution démographique, de besoins de garde des familles, de construction de lotissements, du taux d'actifs élevé, les élus seront amenés à définir de nouvelles orientations en matière d'accueil et d'accès au plus grand nombre aux services proposés à la population.

Les 2 engagements du projet de services 2010-2015: « favoriser une gestion qualitative dans l'intérêt des citoyens » et « Planifier et programmer les projets afin de garantir la mise en œuvre des décisions municipales » invitent les services à porter une réflexion et des propositions aux élus sur l'évolution démographique.

#### **Finalité**

- Offrir un nouveau service aux familles, répondant notamment aux besoins et aux contraintes spécifiques du mercredi
- Améliorer et innover dans l'accueil des usagers
- Favoriser la qualité de vie et des services à la population
- Soulager l'accueil de loisirs
- Optimiser l'utilisation du grand complexe sportif

#### **Description de l'action**

La commune de Cabestany va se doter d'un grand complexe sportif de 6000m<sup>2</sup> à la GERMANOR. Cet équipement rassemblera toutes les associations sportives de la commune dans un même lieu.

La Ville de Cabestany prévoit ainsi la création d'un centre de loisirs à dominante sportive qui fonctionnerait les mercredis et pendant les vacances scolaires. Cette structure serait complémentaire des accueils de loisirs traditionnels, avec un fonctionnement de même type. C'est-à-dire que les enfants seraient accueillis en journée avec possibilité de repas le midi. Cette structure ferait l'objet d'une déclaration d'ouverture et de fonctionnement annuelle auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des P.O et serait dirigé par une équipe composée d'un directeur (voire d'un directeur adjoint) et d'une équipe d'éducateurs/animateurs sportifs.

La Ville dispose déjà d'éléments favorables à la mise en place du projet :

- le public
- les installations et équipements sportifs
- le personnel qualifié (vacataires sports diplômés, les associations)
- un espace restauration au grand complexe
- une future cuisine centrale

#### Les activités proposées :

handball, tir à l'arc, roller, tennis, badminton, rugby, football, jeux d'opposition, sports de pleine nature, pétanque, jeu lyonnais, gymnastique, escalade, etc.

#### Modalités de fonctionnement

Tarifé selon le quotient familial, le centre de loisirs à dominante sportive accueillera les enfants et les jeunes de 8h30 à 17h avec restauration le midi, et aura recours à des intervenants sportifs diplômés et

des associations sportives
Son évaluation - Nombre d'inscrits - Activités proposées - Etc.
Valorisation financière à anticiper A définir (coût de fonctionnement du projet, masse salariale, convention avec les associations, etc.)

## Objectif 3-2 : Favoriser l'accès des jeunes aux équipements et événements culturels

*On note un manque d'intérêt des jeunes pour la culture, qui se traduit dans les faits par une faible fréquentation des activités culturelles proposées.*

<b>Fiche action F3-2-1 :</b>	
<b>Développer les actions culturelles à destination des enfants et des ados</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville - Service Culture	<b>Rattachée à la thématique</b> Art, culture et NTIC
<b>Moyens de communication</b> Cables'Info, site Internet, affiches	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> 2012-2014
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Collège, écoles, Conseil général, services municipaux, associations culturelles	
<b>Public ciblé</b> Les enfants et les jeunes scolarisés en maternelle, primaire et collège à Cabestany	<b>Zone géographique concernée</b> Cabestany
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner accès aux enfants et aux jeunes à des objets culturels moins accessibles au grand public</li> <li>• Inciter à la pratique culturelle.</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> <p>Plusieurs modalités peuvent être envisagées : elles devront être mise en œuvre de concert pour favoriser la participation des enfants et des jeunes aux activités culturelles.</p> <p><u>- Les visites ludiques</u></p> <p>Les structures porteuses d'actions culturelles proposeront des visites et des animations sur un mode ludique (musées, bibliothèque, etc.)</p> <p><u>- Les combinaisons d'activités</u></p> <p>Les structures ayant la possibilité d'organiser des activités sur toute une journée (centre de loisirs, écoles, etc.) pourront lier, par demi-journée, une activité ludique et/ou sportive et une activité culturelle plus classique, afin de mobiliser les enfants et les jeunes. De la même manière, les spectacles à grand public prévus pourront associer dans leur programmation une première partie plus classique. A l'inverse, les spectacles à destination des publics avertis pourront comporter une partie préparée par des jeunes, sur des sujets et/ou avec une forme issue de la culture qu'ils connaissent (slam, etc.)</p> <p><u>- L'organisation d'un spectacle musical</u></p> <p>Un spectacle musical sera organisé en association avec le collège et les écoles primaires, précédé et préparé au cours de l'année scolaire par des ateliers de pratique hebdomadaire (instruments, voix), en alternance avec des écoutes d'œuvres musicales classiques.</p> <p>La participation à des spectacles professionnels pourra ainsi être envisagée.</p> <p><u>- La généralisation à toutes les écoles de la « grande lessive »</u></p> <p>La « grande lessive » est l'exposition annuelle des productions artistiques des enfants dans la cour d'une des écoles de Cabestany. Cette animation, appréciée des enfants et des parents, pourra être organisée en collaboration avec les autres écoles de la commune, ainsi qu'avec le collège.</p>	
<b>Son évaluation</b> <p>Nombre de jeunes présents lors des activités culturelles proposées</p> <p>Qualité de la production finale (spectacle musical)</p>	

**Valorisation financière à anticiper**

Coût global des différentes actions proposées : 25 000€/an

**Fiche action F3-2-2 :****Intégrer les ados à l'organisation des manifestations culturelles****Porteur de l'action**

Ville – service Culture et Patrimoine

**Rattachée à la thématique**

Art et Culture

**Moyens de communication**

Courriers, site de la Ville, Cables'Info

**Délais de réalisation prévisionnels**

2012-2014

**Partenaires de/dans l'action**

Service jeunesse et sports, associations culturelles, Maison des quartiers,

**Public ciblé**

12-17ans

**Zone géographique concernée**

Centre Culturel

**Finalité**

- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux activités culturelles
- Démocratiser davantage la culture
- Développer les activités culturelles pour les jeunes publics
- Responsabiliser les jeunes
- Elargir le champ des loisirs des jeunes
- Soutenir les initiatives des jeunes

**Description de l'action**

Faire participer les adolescents à l'organisation des différentes manifestations pilotées par le service Culture et Patrimoine.

**Son évaluation**

- nombre de jeunes ayant participé à l'organisation des animations
- nombre d'actions réalisées
- 

**Valorisation financière à anticiper**

Liée à l'organisation et à la préparation des manifestations

### Objectif 3-3 : Développer les passerelles entre les jeunes et l'emploi

La Mission Locale Jeunes assure une permanence hebdomadaire dans la commune. A ce titre elle suit et accompagne tout au long de l'année 150 jeunes qui sont en situation de précarité. L'objectif étant que ces jeunes soient en situation professionnelle (placement à l'emploi, en formation ou en contrat en alternance).

Par ailleurs, le diagnostic réalisé sur l'ABS et le PEL fait état d'un chômage des jeunes qui se situe entre 25 et 30 % des jeunes de 15 à 25 ans.

<b>Fiche action F3-3-1 :</b>	
<b>Organiser un salon de l'emploi des jeunes</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social
<b>Moyens de communication</b> Service communication	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> 2012 / 2013 / 2014
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Cyber base, MLJ, DDCS, Pôle Emploi, Service Economique, CCAS, Commerçants de Cabestany et du Mas Guérido, Point Information Jeunes	
<b>Public ciblé</b> Jeunes de la commune en recherche d'emploi	<b>Zone géographique concernée</b> Cabestany
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter du travail aux jeunes de la commune</li> <li>• Mettre en relation les jeunes et les entreprises locales</li> <li>• Repérer les jeunes en situation d'échec afin de les orienter vers les personnes ressources en lien avec le PIJ</li> <li>• Créer un réseau emploi avec les partenaires suivants : MLJ, Pôle Emploi, CCAS, Service Economie, CIDJ, BIJ, etc.</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> Un salon de l'emploi des jeunes avec les entreprises de la commune sera organisé, de telle manière que les entreprises concernées puissent embaucher des jeunes de la commune : salon de type speed-dating où les entretiens sont chronométrés.	
<b>Son évaluation</b> - Nombre d'entreprises qui participent à l'opération - Nombre de jeunes présents - Nombre d'accord de principe entreprise/jeune - Création d'un réseau emploi	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> +/- 2000€/salon	



## Objectif 3-4 : Favoriser l'accès des jeunes aux NTIC

*Le Point Information Jeunesse de Cabestany a une mission de service public et de solidarité active grâce à la constitution d'un réseau dynamique local et régional composé du CIDJ, du BIJ et des autres PIJ et PJ.*

*Bien que la structure réponde à la charte de l'Information Jeunesse par la mise à disposition d'un fond documentaire actualisé régulièrement sous la forme de dossiers et fiches CIDJ et CRIJ, l'information doit correspondre aux demandes exprimées par les jeunes. Cette information doit être pluraliste, complète, impartiale, exacte, pratique, actualisée et accessible gratuitement. L'outil informatique manque considérablement au fonctionnement du PIJ et cela rend difficile le travail auprès des jeunes.*

<b>Fiche action F3-4-1 :</b>	
<b>Equiper le Point Information Jeunesse d'ordinateurs pour le besoin des jeunes</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Ville - service Jeunesse	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social
<b>Moyens de communication</b> Cabes'Info, site	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Janvier 2012
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Cyber base, MLJ	
<b>Public ciblé</b> 16 – 25 ans	<b>Zone géographique concernée</b> Espace Jeunesse
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter l'engagement pris par la commune sur la charte de qualité et le label PIJ</li> <li>• Permettre à la conseillère de la MLJ d'assurer ses permanences dans de bonnes conditions</li> <li>• Développer le travail en transversalité (Cyber base, PIJ du département)</li> <li>• Assurer les formations auprès des jeunes (ex : B2i, aide à la rédaction CV, lettre de motivation...)</li> <li>• Optimiser la fréquentation de la structure</li> <li>• Aider les jeunes dans leurs démarches administratives et professionnelles</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> Equiper le Point Information Jeunesse de 5 postes informatique dans un local déjà aménagé à cet effet.	
<b>Son évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition d'ordinateurs à t-il une incidence sur l'accroissement du nombre de jeunes</li> <li>- Type de demandes formulées (emploi, formation, voyage, sport...)</li> <li>- Nombre de demande ayant abouti</li> <li>- Nombre d'actions réalisées avec le Cyber base</li> </ul>	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> <u>Déjà réalisé en régie:</u> Câblage du local (tirage de fibre Internet, routeur...), installation de prises électriques, création du mobilier de réception des postes informatiques <u>Déjà réalisé avec le fournisseur d'accès Orange :</u> Ouverture d'une ligne téléphonique avec accès Internet (abonnement) <u>Reste à réaliser :</u> Acquisition de 3 ordinateurs : 1869.71€ TTC	

## Objectif 3-5 : Disposer de modes de communication efficace adaptés et ciblé

*La communication faite auprès des jeunes n'est pas ciblée : elle s'adresse à tous de manière institutionnelle. Elle est donc inadaptée aux modes de communication des enfants et des jeunes, auxquels elle peut paraître obsolète.*

<b>Fiche action F-3-5-1 :</b>	
<b>Adapter la communication auprès des enfants, des jeunes, des familles</b>	
<b>Porteur de l'action</b> L'ensemble des acteurs éducatifs	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social Sport et santé Art, culture, sciences et techniques
<b>Moyens de communication</b> Tout support de communication adapté au public	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> 2012-2014
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Les associations, les écoles, le collège...	
<b>Public ciblé</b> - 0-12 ans - Plus de 12 ans - Les familles	<b>Zone géographique concernée</b> - Cabestany - Agglomération, communes limitrophes - Hors département
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter son discours en fonction du public concerné par l'action</li> <li>• Meilleure information des enfants, des jeunes, des familles</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> Des modes de communication différents pour chacune des deux tranches d'âge identifiées pourront être mis en place.  <u>Pour les 0-12 ans</u> L'enjeu sera de cibler les lieux d'information. Les informations à faire passer auprès des plus jeunes pourront être affichées dans les salles d'attente (médecins, activités paramédicales, centres sportifs, de loisirs, bibliothèque, etc.). L'information pourra par ailleurs passer par un affichage au niveau des arrêts de bus pour les enfants et les adolescents.  <u>Pour les plus de 12 ans</u> Les services municipaux pourront développer un mode de communication basé sur les nouvelles technologies : Facebook, SMS, Twitter, messagerie électronique, etc.	
<b>Son évaluation</b> - Des compteurs de visites Internet pourraient être mis en place	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> A définir selon les modalités de l'action budget des services attachés à la communication	

### Objectif 4-1 : Conforter et améliorer la concertation locale

*A Cabestany, la pluralité des acteurs présents et actifs sur le territoire communal implique une nécessaire coordination, qui n'a pas toujours lieu : le manque d'information sur les activités menées par les uns et les autres peut, dans certains cas, provoquer des actions « doublons » de deux associations ou structures, et être à l'origine d'une certaine opacité et d'un manque de lisibilité pour les habitants.*

<b>Fiche action F-4-1-1 :</b>	
<b>Organiser des temps de concertation locale entre les acteurs éducatifs</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Chaque structure organisatrice d'une action	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social Sport et santé Art, culture, sciences et techniques
<b>Moyens de communication</b> Courriels, courriers, invitations	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Dès 2012
<b>Partenaires de/dans l'action</b> les services municipaux et toutes les structures porteuses d'actions à Cabestany pourront être amenés à participer.	
<b>Public ciblé</b> -Les services de la Mairie -Les associations et structures porteuses d'actions sportives, culturelles, de loisirs -Les écoles, le collège -Les familles	<b>Zone géographique concernée</b> Cabestany
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux organiser le partage d'information entre tous les services et les structures municipaux</li> <li>• Favoriser la mise en réseau et la cohérence générale de l'action éducative</li> <li>• Faciliter le suivi des manifestations.</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> Deux rencontres annuelles (janvier et septembre) seront organisées, à destination de tous les services et de toutes les structures en lien avec l'enfance et la jeunesse de Cabestany, pour échanger sur les différentes animations proposées, fusionner certains projets comparables et intégrer la participation des uns et des autres dans des projets menés par l'une ou l'autre structure. Entre ces deux réunions de concertation, des envois réguliers de courriels permettront d'approfondir les échanges sur les projets en cours, et de porter à la connaissance de tous les nouvelles actions à mettre en œuvre.	
<b>Son évaluation</b> Nombre d'actions menées en partenariat	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Il s'agira principalement d'un temps de réunion à anticiper pour chaque service et chaque structure.	

<b>Fiche action F-4-1-2 :</b>	
<b>Mise en place d'un partenariat entre les associations sportives et le collège</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Le COC Omnisports	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Dès la rentrée 2011
<b>Moyens de communication</b> Courriers, invitations	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> Dès 2012
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Le collège de Cabestany Le service Jeunesse et Sport	
<b>Public ciblé</b> Les collégiens de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup>	<b>Zone géographique concernée</b> Collège et équipements sportifs
<b>Diagnostic</b> Les acteurs constatent une diminution de la participation aux activités sportives proposées à Cabestany au moment du passage au collège. Les adolescents sont moins « captés » par l'offre sportive que les plus jeunes. Les désaffections constatées à cet âge sont repérées également au niveau national. Pourtant la pratique d'un sport au moment de l'adolescence comporte de nombreux effets positifs que ce soit au niveau du développement physique (augmentation de la densité osseuse, endurance, diminution des risques cardio-vasculaires et développement musculaire...) au niveau psycho-social (santé psychique et santé perçue), ou au niveau de la prévention des risques (les jeunes qui pratiquent une activité sportive fument en moyenne moins que les autres).	
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les adolescents, au sein même du collège, de l'importance d'une pratique sportive régulière</li> <li>• Mieux les informer des activités sportives proposées à Cabestany</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> 1 <sup>ère</sup> étape : <u>Construction d'un partenariat entre le COC et les professeurs d'EPS du collège.</u> L'association pourra prendre contact avec les professeurs d'EPS : une réflexion commune pourra alors s'engager sur le rôle du professeur d'EPS, la pratique sportive à l'adolescence, les passerelles pouvant exister entre cours d'EPS et pratique régulière d'un sport (à l'extérieur du collège)... Des professeurs pourront être associés aux réflexions s'ils le souhaitent (professeurs de SVT par exemple).  2 <sup>e</sup> étape : <u>Organisation d'un « forum du sport » au cœur du collège en appui avec les professeurs d'EPS.</u> Ce forum pourra permettre aux associations et au service Jeunesse et Sport de la ville de se présenter et d'informer les jeunes d'une part sur les activités proposées et d'autre part sur les équipements sportifs existant à Cabestany.	
<b>Son évaluation</b> - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre de réunions de travail (entre collège et association)	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Le temps de travail des participants dépendra du degré de mobilisation et de la fréquence souhaitée des rencontres.	

<b>Fiche action F-4-1-3 :</b>	
<b>Constituer un comité de suivi et d'évaluation des actions du PEL</b>	
<b>Porteur de l'action</b> Les acteurs du PEL	<b>Rattachée à la thématique</b> Citoyenneté et lien social Sport et santé Art, culture, sciences et techniques
<b>Moyens de communication</b> Courriels, courriers, invitations	<b>Délais de réalisation prévisionnels</b> A mettre en place au 1 <sup>er</sup> trimestre 2012
<b>Partenaires de/dans l'action</b> Les acteurs du PEL	
<b>Public ciblé</b> Tous les publics concernés par le PEL	<b>Zone géographique concernée</b> Cabestany
<b>Finalité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre garant de la réalisation des actions en conformité avec le PEL</li> <li>• Informer les familles, les habitants de l'avancement des projets</li> <li>• Opérer les ajustements si nécessaire</li> <li>• Venir en soutien des porteurs de projets</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b> <p>Pour atteindre une pleine efficacité, le Projet Educatif Local doit être suivi et évalué au plus près du terrain, aux plans local et départemental. Au niveau du département, le groupe de pilotage s'adjoindra le concours d'élus, de représentants des enseignants et des parents d'élèves et de toutes les personnes-ressources concernées (notamment des représentants des associations sportives, culturelles et éducatives et des organismes à vocation sociale) pour assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du dispositif. Par ailleurs, au plan national, un groupe de suivi interministériel ouvert aux différents partenaires évaluera la validité et l'efficacité du dispositif, en liaison avec les groupes de pilotage départementaux. Il dressera un bilan annuel.</p>	
<b>Son évaluation</b> Cohérence des actions au regard du Projet Educatif Local	
<b>Valorisation financière à anticiper</b> Il s'agira principalement d'un temps de réunion à anticiper pour chaque service et chaque structure.	

# ANNEXES

## 1. ANNEXE 1 : CIRCULAIRE N°98-144 DU 9 JUILLET 1998

---

Aménagement des temps et des activités de l'enfant : mise en place du contrat éducatif local et des rythmes périscolaires

NOR : SCOB9801882C

RLR : 514-3 ; 524-0

CIRCULAIRE N° 98-144 DU 9-7-1998

MEN

DESCO

MCC-MJS

---

*Texte adressé aux préfets de région ; aux recteurs d'académie ; aux préfets ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, directeurs et directrices des services départementaux de l'éducation nationale*

---

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir – en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture - une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux.

L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront mieux articulés et équilibrés. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques, menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à la réussite de sa scolarité. La fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses, sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture, au sport.

Face à ce véritable enjeu de société, l'État a la volonté de mobiliser tous les partenaires qui, à divers titres, sont responsables de l'éducation et des jeunes : les administrations et les établissements de l'État (éducation nationale, culture, jeunesse et sports, ville), les collectivités territoriales, les associations, en particulier sportives, culturelles et éducatives, les organismes à vocation sociale (CAF, FAS) et naturellement les familles. Tous ceux et celles qui ont en charge, à un titre ou à un autre, la formation des enfants et des adolescents, ont vocation à participer à la définition d'un projet éducatif qui, en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage et des centres d'intérêt, favorise leur accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques. Ils devront s'engager à coordonner leurs moyens et mettre en commun leurs compétences pour élaborer des contrats éducatifs locaux. La présente note a pour objet d'encourager les activités offertes aux enfants et aux adolescents en dehors des heures scolaires.

## **I - Le projet éducatif local**

### **1.1 Le public visé**

Sont concernés par ces projets les enfants et adolescents scolarisés à l'école maternelle et élémentaire et au collège. Ces projets pourront être proposés sur l'ensemble du territoire, mais devront être élaborés en priorité dans les zones sensibles et en difficulté urbaines et rurales. On veillera à ce qu'ils puissent concerner des secteurs géographiques aussi larges et cohérents que possible (communes, groupements de communes, arrondissements ou quartiers de grandes villes), afin d'éviter les disparités parfois observées et de renforcer le lien social.

### **1.2 L'aménagement des différents temps**

La politique d'aménagement des temps et des activités de l'enfant implique une réflexion globale sur l'équilibre entre temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. En dehors du temps des apprentissages scolaires, qui relève de la responsabilité de l'éducation nationale, on peut en effet distinguer deux temps pour l'organisation d'activités :

- le temps périscolaire, immédiatement avant ou après l'école, c'est-à-dire :

- le temps du transport scolaire
- la période d'accueil avant la classe,
- le temps de la restauration à l'école,
- après la classe, les études surveillées, l'accompagnement scolaire, les activités culturelles ou sportives,
- le mercredi après-midi ;

- le temps extra-scolaire situé en soirée, le mercredi lorsqu'il n'y a pas classe, en fin de semaine et pendant les vacances.

Le contrat éducatif local a vocation à fixer l'organisation des activités périscolaires et à indiquer le cadre juridique dans lequel elles s'inscrivent. Il inclut aussi, autant que possible, les activités extra-scolaires organisées par les collectivités territoriales, des associations ou par d'autres intervenants, notamment les structures artistiques et culturelles relevant du ministère de la culture et de la communication, les services des ministères de la jeunesse et des sports et de la ville. Les personnels de l'éducation nationale pourront s'y associer, par exemple dans le cadre des opérations "Ecole ouverte". La mise en cohérence des activités de l'enfant durant ces différents temps suppose une articulation entre le projet éducatif local et les projets des écoles et des collèges de son secteur d'application, ce que permet le contrat éducatif local.

### **1.3 Les activités**

Les activités proposées aux enfants et aux jeunes visent, en particulier, à compenser les inégalités qui subsistent encore dans l'accès à la culture et aux savoirs et qui se creusent souvent pendant les temps où ils ne sont pris en charge ni par l'école, ni par leur famille. Ces activités, dont la conception et la mise en œuvre relèvent de la responsabilité des partenaires locaux, respecteront quelques principes et préalables essentiels :

- éviter la dispersion des activités tout en consacrant à chacune d'elle un temps suffisant de pratique et en envisageant une progression de ces activités ;

- vérifier la qualification des intervenants, conformément à la réglementation en vigueur ;
- encourager l'implication des enfants et des jeunes en les aidant à élaborer des projets ;
- être vigilant sur la place des temps de repos et de jeux et des activités plus spontanées qui ponctuent et enrichissent la journée afin d'éviter tout effet d'accumulation ;
- associer étroitement les parents à la mise en place des projets et à leur réalisation.

Ces activités par ailleurs pourront répondre aux objectifs suivants, entre autres :

- le développement de l'inventivité, des aptitudes logiques notamment par la pratique de jeux individuels et collectifs ;
- le développement de la curiosité et de l'esprit scientifique par l'expérimentation ;
- l'aptitude à la communication, en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- la connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et d'éducation à la santé ;
- le développement de la sensibilité, de la curiosité et de la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ;
- l'amélioration des résultats scolaires grâce à des actions respectant les principes de la Charte de l'accompagnement scolaire ;
- l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.

## **II - Mise en œuvre du contrat éducatif local**

### **2.1 L'appel à projets**

Dans chaque département, les administrations de l'Etat concernées par la mise en œuvre de ce dispositif se constitueront en groupe de pilotage et devront, sous la responsabilité conjointe du préfet et de l'inspecteur d'académie, sensibiliser les partenaires et travailler en concertation, notamment avec les organismes et collectivités susceptibles de participer au financement de ces opérations, afin :

- d'élaborer une stratégie d'intervention à partir d'un diagnostic commun, prenant en considération l'existence de projets déjà contractualisés (CARVEJ, sites pilotes ...) ;
- de déterminer conjointement les objectifs, les stratégies de la politique départementale, les critères de validation des projets qu'elles feront connaître ;
- d'établir un document fixant les modalités et les échéances ;
- de mettre en place une information commune et adaptée auprès des collectivités territoriales et des partenaires.

Un appel à projets est adressé à tous les partenaires susceptibles de s'engager dans un contrat éducatif local : services et établissements de l'Etat, collectivités territoriales, associations. Cet appel à projets s'accompagne d'un cahier des charges, élaboré par le groupe de pilotage, qui doit rester suffisamment souple pour permettre aux initiatives locales de se développer librement.

### **2.2 L'élaboration du projet au plan local**

En réponse à cet appel, l'initiative peut être prise par l'un quelconque des partenaires intéressés. Afin de pouvoir mettre en place les collaborations nécessaires sur le territoire retenu, un groupe local de pilotage est formé, composé des partenaires locaux et animé par le ou les maire(s) et des représentants des services déconcentrés. Il lui appartient de désigner un coordonnateur, d'élaborer le projet de contrat éducatif local et d'en assurer le pilotage et le suivi.



### **2.3 La validation du projet au plan départemental**

Le groupe départemental de pilotage examine chacun des projets locaux, s'assure qu'ils ont bien recueilli l'assentiment de tous les partenaires et valide ceux qui feront l'objet d'un contrat éducatif local.

### **2.4. Le contrat**

Le contrat éducatif local associe toutes les parties prenantes au projet. Prévu pour une durée de trois ans renouvelables, il est signé entre l'Etat, la (ou les) collectivité(s) locale(s) et, s'il y a lieu, les EPLE et les associations concernés. Il peut être complété ou adapté chaque année par avenant. Sont notamment précisés dans le contrat la localisation des activités proposées, (soit dans les locaux scolaires, soit à l'extérieur) et le ou les responsable(s) de l'organisation de ces activités : ce peut être, selon le cas, une collectivité territoriale, l'EPLE ou une association. Sont précisées également les conditions dans lesquelles des personnels employés par les EPLE, notamment les aides éducateurs, peuvent être mis à disposition du responsable et les personnels de l'Etat peuvent concourir à ces activités.

Les locaux scolaires seront ouverts au maximum pour accueillir les enfants et adolescents au cours des activités périscolaires prévues par le contrat éducatif local. Ce contrat comporte, autant que de besoin, autorisation d'utiliser les locaux scolaires conformément aux dispositions des circulaires du 22 mars 1985 et du 15 octobre 1993, prises en application de l'article 25 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983. Préalablement à la signature du contrat éducatif local, d'une part le conseil d'école ou le conseil d'administration, selon le cas, doit être consulté pour avis, d'autre part le maire doit obtenir l'accord de la collectivité propriétaire ou attributaire des bâtiments.

Le contrat éducatif local a vocation à intégrer les contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARVEJ) dans des conditions et à un rythme définis par le groupe départemental de pilotage et les dispositifs d'accompagnement scolaire Animations éducatives périscolaires (AEPS), Réseaux solidarité école (RSE), Contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS), ainsi que les actions d'accompagnement scolaire financées dans le cadre des contrats de ville. D'autre part, la cohérence avec les contrats " temps libre " des caisses d'allocations familiales sera recherchée.

### **III - Moyens et financement**

Chaque projet retenu pourra bénéficier des moyens et des financements de l'État. Le ministère de l'éducation nationale offrira le concours des personnels enseignants volontaires, ainsi que des aides éducateurs employés dans les écoles et les collèges dans le cadre des dispositions de la circulaire régissant leurs conditions d'emplois : dans ce dernier cas, une convention relative à l'exercice des fonctions d'aide éducateur en dehors du temps scolaire sera signée entre l'employeur et la collectivité locale ou l'association organisatrice des activités. En outre, une partie des crédits pédagogiques déconcentrés pourra être engagée dans ce dispositif.

Le ministère de la jeunesse et des sports y consacrera les compétences de ses personnels, notamment pour l'accompagnement des projets, et les crédits incitatifs accordés aujourd'hui aux contrats ARVEJ, aux sites-pilotes et à divers autres contrats locaux. Le ministère de la culture mobilisera l'ensemble de ses structures et participera au financement de certains projets. Le ministre délégué à la ville apportera son soutien financier à ces projets en fonction de ses compétences.

Les autres contributeurs seront les collectivités locales qui apporteront des personnels compétents, des équipements, des moyens financiers, le cas échéant les caisses d'allocations familiales, le fonds d'action

sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille et des départements ministériels concernés par des activités spécifiques (agriculture, industrie, environnement...). Tous les financements devront être identifiés dans le projet de budget. On veillera à ce qu'aucun enfant ne soit écarté, pour des raisons économiques, des activités proposées, l'objectif étant de tendre vers la gratuité.

#### **IV - Suivi et évaluation**

Pour atteindre une pleine efficacité, ce dispositif doit être suivi et évalué au plus près du terrain, aux plans local et départemental. Au niveau du département, le groupe de pilotage s'adjoindra le concours d'élus, de représentants des enseignants et des parents d'élèves et de toutes les personnes-ressources concernées (notamment des représentants des associations sportives, culturelles et éducatives et des organismes à vocation sociale) pour assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du dispositif. Par ailleurs, au plan national, un groupe de suivi interministériel ouvert aux différents partenaires évaluera la validité et l'efficacité du dispositif, en liaison avec les groupes de pilotage départementaux. Il dressera un bilan annuel.

#### **V - Calendrier**

Certaines actions pourront débiter dans le courant de l'année scolaire 1998-1999 en fonction des délais nécessaires à l'élaboration du projet local et à l'évolution des contrats en cours.

#### **VI – Conclusion**

L'aménagement des temps et des activités de l'enfant constitue un enjeu de société important. Les principes et les objectifs énoncés dans cette circulaire traduisent la volonté du gouvernement de promouvoir la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes, en particulier des plus défavorisés d'entre eux, et de franchir une étape supplémentaire dans la cohérence de l'action publique. Les contrats éducatifs locaux constitueront ainsi un moyen privilégié pour contribuer à garantir l'égal accès des enfants et des jeunes aux savoirs, à la culture et au sport dans toutes leurs dimensions.


(Les dispositions prévues par la circulaire n° 95-243 EN et n° 95-179 JS du 31 octobre 1995 seront abrogées à compter du 1er septembre 1999).

La ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire  
Ségolène ROYAL

La ministre de la jeunesse et des sports  
Marie-George BUFFET

La ministre de la culture et de la communication  
Catherine TRAUTMANN

Le ministre délégué à la ville  
Claude BARTOLONE



# Plan d'Actions

Action n° 38

Eng. n° 4

Axe n° 1

Objectif n° 1

Titre de l'action	Pilote
Elaborer un Projet Educatif Local en faveur des enfants et des jeunes	Direction Jeunesse & Sport

### Diagnostic

- Sur le territoire de Cabestany les activités pour les enfants et les jeunes sont mises en place soit par la ville, les associations, l'école ou le collège. Que ces activités soient programmées ou non, concertées ou non, coordonnées ou non le « développement éducatif » semble bien présent. En revanche, chaque acteur met en œuvre son propre projet (projet d'établissement, projet pédagogique...) sans réelle transversalité entre acteurs ou projets.
- Dans ce contexte, l'ensemble des acteurs locaux se mobilisent et s'organisent sur la base d'un diagnostic commun pour élaborer des orientations éducatives communes et formuler des propositions d'actions en faveur des enfants et des jeunes : on parle alors de « Projet Educatif Local » (ou PEL). Afin de préciser l'état des lieux initial un bureau d'étude viendra appuyer la commune et donner une vision quantitative et qualitative du territoire.
- De part sa forte dimension collective, l'éducation devient alors « l'affaire de tous ».

### L'action et ses enjeux en matière de développement durable

- La municipalité en s'engageant dans la voie du développement durable suit une ligne de conduite permettant un développement économique soucieux de l'équité sociale, de la protection de l'environnement et des générations futures tout en assurant les besoins du présent. En ce sens, les valeurs du développement durable croisent les enjeux de la ville.
- Le Projet Educatif Local s'inscrit tout naturellement dans l'Agenda 21 car il rassemble et fait coexister les valeurs du Développement durable (environnement, social, écocitoyenneté...) mêlant l'implication de l'ensemble des acteurs et des publics. Il se retrouve dans les valeurs du quatrième engagement : « Cabestany contribue à la solidarité et au mieux vivre de ses habitants »
- Le Projet Educatif Local permet un développement social et éducatif des enfants et des jeunes. Cabestany a le souhait de faire de l'éducation des enfants et des jeunes une priorité partagée par tous les acteurs qui travaillent autour de l'Education. Le PEL fédère, rassemble, mobilise et associe tous les acteurs du territoire dans un souci de faire apparaître des valeurs communes d'éducation des enfants et des jeunes (orientations éducatives).
- Le PEL définit les valeurs éducatives fondamentales d'un territoire. Il donne du sens aux actions de tous les membres de la communauté éducative : enseignants, éducateurs, animateurs, bénévoles, élèves, personnel, parents, associations. L'enjeu du Projet Educatif Local est de construire un engagement commun entre les acteurs d'un territoire, fondé sur des valeurs partagées (égalité, solidarité, laïcité, mixité...). Il favorise le lien et développe la cohérence entre les différents acteurs éducatifs qui travaillent et interviennent auprès des enfants, des adolescents et des jeunes adultes d'un territoire.
- Les actions doivent permettre :
  - le développement de l'inventivité (jeux individuels et collectifs)
  - l'aptitude à la communication
  - la connaissance de son corps et sa maîtrise par les activités sportives et l'éducation à la santé
  - le développement de la sensibilité, de la curiosité et de la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles
  - L'amélioration des résultats scolaires par l'accompagnement
  - l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté

# Objectifs

🌿 Objectifs stratégiques du Projet Educatif Local :

## Il vise :

🌿 A mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes (enseignants, parents, associations, élus, etc.)

🌿 A rassembler tous les financements de façon cohérente : collectivités locales, ministères de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, des Sports, de la Culture, de la Ville, Caisse d'Allocation Familiale, Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations.

🌿 Il se préoccupe de la question des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être.

🌿 Il permet l'accès du plus grand nombre à l'art, aux sports, aux sciences et techniques, aux loisirs, à la culture... dans une organisation collective d'activités qui met les enfants et les jeunes en situation de découvrir, de comprendre, d'agir.

🌿 Il vise prioritairement les 6-16 ans, mais peut aller en deçà (maternelle) et au-delà (jusqu'à 25 ans = critère européen de la jeunesse).

🌿 Il recherche le meilleur équilibre entre : le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire.

🌿 Il prend en compte les différents temps de vie de l'enfant et du jeune, que ce soit la journée, la semaine ou l'année; il s'organise sur les temps péri et extrascolaires.

## Priorité donnée à l'action 1 - A réaliser en priorité (d'ici à deux ans)

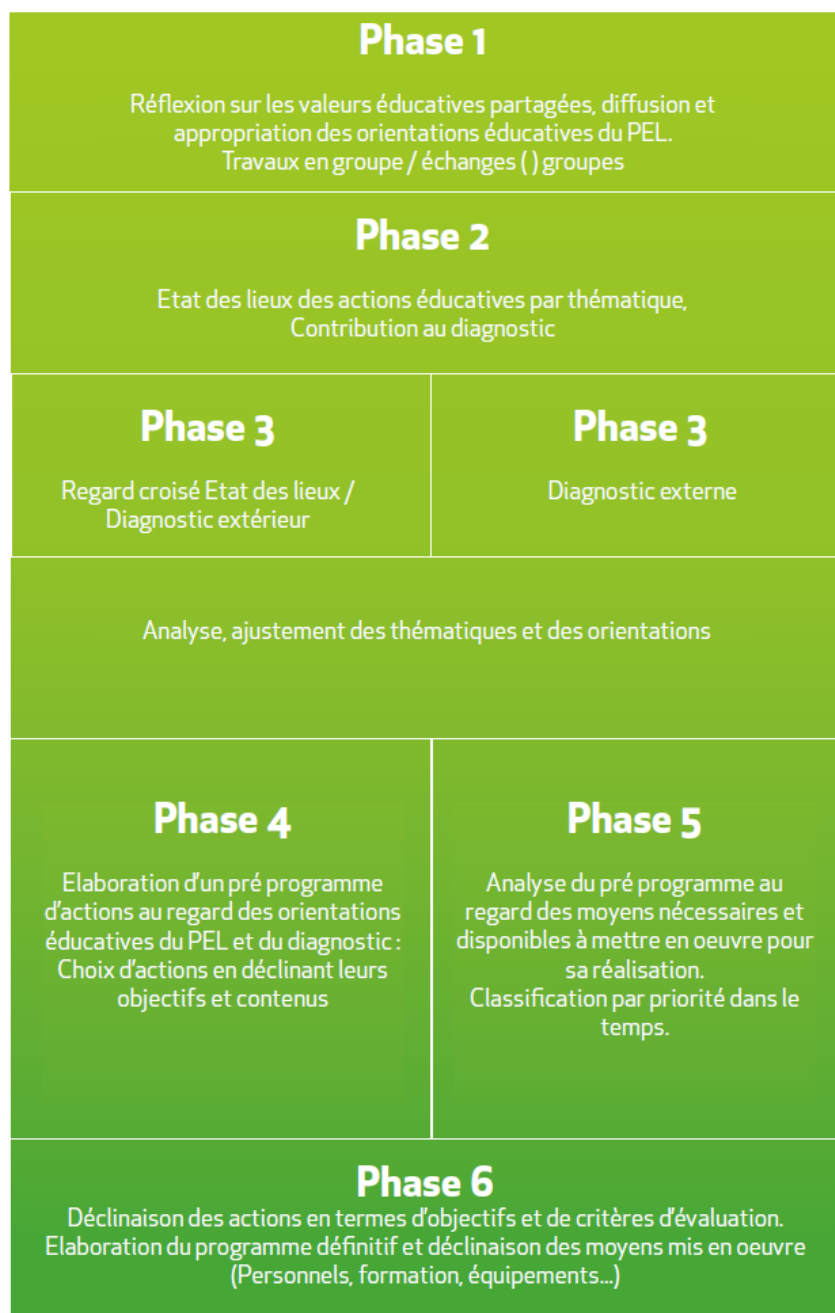
### Actions et Délais

🌿 Intégrer dans les marchés et consultations l'article sur le respect de l'environnement.


Délai :


### Coût et Financement

• 13 156€ diagnostic enfance-jeunesse




# Partenaires

 Interne : les élus et l'ensemble des services municipaux

 Externe : les écoles, le collège, les représentants des parents d'élèves, les représentants des jeunes, les associations, l'Inspection Académique, la DDJS, la CAF, la MLJ, la MSA, la Confédération des Familles, l'A.A.P.E.C.E, un bureau d'étude.

# Concertation

 L'ensemble du projet, depuis le diagnostic à la mise en œuvre, sera mené en co-élaboration avec l'ensemble des partenaires internes et externes..

## Résultats attendus

- Réalisation du diagnostic
- Définition des finalités et des objectifs
- Validation des actions programmées
- Harmonisation et synergie des méthodes éducatives.
- Rédaction du projet avec les acteurs du territoire
- Articulation des différents dispositifs dans le PEL
- Contractualisation avec l'Etat.

## Indicateurs

- Implication et investissement des acteurs
- le diagnostic
- rapport annuel du bureau d'étude
- plan d'action méthodologique